

**Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire
Réunion du Conseil communautaire
Jeudi 6 février 2020
à 20 h 00
Compte-Rendu**

L'an deux mille vingt, le six février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le trente-et-un janvier deux mille vingt, se sont réunis à l'Espace Gérard Dumard, rue du Lièvre d'Or à Baule, sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

			PRESENT	ABSENT
Monsieur	Jean-Paul	ARJONA		X
Madame	Christine	BACELOS	X	
Monsieur	Michel	BEAUMONT	X	
Madame	Frédérique	BEAUPUIS	Absente, donne pouvoir à Monsieur Laurent SIMONNET	
Monsieur	Jean-Paul	BEDIOU		X
Madame	Anita	BENIER	Absente, donne pouvoir à Madame Elisabeth MANCHEC	
Monsieur	Jean Paul	BLONDEAU	X	
Monsieur	Claude	BOISSAY	X	
Monsieur	Jean-Pierre	BOTHEREAU	X	
Madame	Odile	BOURGOIN	X	
Madame	Bénédicte	BOUVARD	X	
Madame	Anne-Marie	CAQUERET MICHELETTO	X	
Madame	Clarisse	CARL	Absente, donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre DURAND	
Madame	Shiva	CHAUVIERE	Absente, donne pouvoir à Monsieur Philippe ROSSIGNOL	
Monsieur	François	COINTEPAS	X	
Monsieur	Gérard	CORGNAC	X	
Monsieur	Jean-Marie	CORNIERE	X	
Madame	Danielle	COROLEUR	X	
Monsieur	Frédéric	CUILLERIER	Absent, donne pouvoir à Monsieur Roger RABIER	
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	X	
Monsieur	Patrick	ECHEGUT	X	
Monsieur	Bernard	ESPUGNA	X	

Monsieur	Yves	FAUCHEUX	X	
Monsieur	David	FAUCON	X	
Monsieur	Yves	FICHOU	X	
Monsieur	Jean-Pierre	FROUX	X	
Monsieur	Thierry	GODIN	Absent, donne pouvoir à Monsieur Yves FICHOU	
Monsieur	Bertrand	HAUCHECORNE	Absent, remplacé par son suppléant Monsieur Didier COURTOIS	
Monsieur	Eric	JOURNAUD	X	
Madame	Anna	LAMBOUL	X	
Monsieur	Laurent	LAUBRET		X
Monsieur	Serge	LEBRUN	Absent, donne pouvoir à Madame Marie-Françoise QUERE	
Monsieur	Jacky	LEGUAY	Absent, donne pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA	
Madame	Martine	MAHIEUX	X	
Madame	Elisabeth	MANCHEC	X	
Madame	Pauline	MARTIN	X	
Monsieur	Arnold	NEUHAUS	X	
Madame	Brigitte	PEROL	X	
Madame	Laëtitia	PLESSIS		X
Monsieur	Philippe	POITOU	X	
Monsieur	Michel	POMMIER	X	
Madame	Marie-Françoise	QUERE	X	
			A partir du point n°12	
Monsieur	Roger	RABIER	X	
Monsieur	Philippe	ROSSIGNOL	X	
Monsieur	Laurent	SIMONNET	X	
Madame	Solange	VALLEE	X	
Madame	Emmanuelle	VANDENKOORNHUYSE	X	
Monsieur	Serge	VILLOTEAU	X	
Monsieur	Thomas	VIOLON		X
Monsieur	Bruno	VIVIER	X	
Monsieur	Jean-Paul	ZAPF LACROIX	Absent, donne pouvoir à Madame Pauline MARTIN	

1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 12 décembre 2019

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2019 adressé en pièce jointe.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération n°2020-001 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner Madame Bénédicte BOUVARD en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DESIGNER Madame Bénédicte BOUVARD en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

3) Délibération n°2020-002 : Finances – Création d'une Autorisation de Programme (AP) pour la réalisation de l'aire de grand passage

Rapporteur : Pauline MARTIN

Par arrêté préfectoral n°45-2018-05-04-002 du 4 mai 2018 portant modification du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la réalisation d'une aire de grand passage a été actée sur la commune de Meung-sur-Loire.

Compte tenu du caractère pluriannuel de la réalisation de cet équipement public, il est proposé de créer une Autorisation de Programme pour suivre cette opération. Les dépenses de travaux (études, réalisation de l'ouvrage) s'imputeront sur une autorisation de programme dénommée 2020 APDOPPM aire de grand passage d'un montant de 1 109 700 € TTC. Des crédits de paiement seront inscrits au budget 2020 pour un montant de 700 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ CREER une Autorisation de Programme 2020 APDOPPM aire de grand passage d'un montant de 1 109 700 € ;

2°/ AFFECTER cette Autorisation de Programme sur l'année 2020 ;

3°/ INSCRIRE les crédits de paiement 2020 au Budget Primitif 2020 ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

4) Délibération n°2020-003 : Finances – Création d'une Autorisation de Programme (AP) pour la réalisation de la réhabilitation et de l'extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André

Rapporteur : Pauline MARTIN

La réhabilitation et l'extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André nécessitent, compte tenu de leur caractère pluriannuel, qu'une Autorisation de Programme soit créée pour suivre cette opération. Les dépenses de travaux (études, réalisation de l'ouvrage) s'imputeront sur une autorisation de programme dénommée 2020 APDOPPM réhabilitation de la déchèterie d'un montant de 1 020 000 € TTC. Des crédits de paiement seront inscrits au budget 2020 pour un montant de 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ CREER une Autorisation de Programme 2020 APDOPPM réhabilitation de la déchèterie d'un montant de 1 020 000 € ;

2°/ AFFECTER cette Autorisation de Programme sur l'année 2020 ;

3°/ INSCRIRE les crédits de paiement 2020 au Budget Primitif 2020 ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

5) Délibération n°2020-004 : Adoption du budget principal 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget primitif principal 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 23 868 508,45 € en section de fonctionnement et de 4 104 789,25 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2020
011	Charges à caractère général	8 086 818 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 327 478,71 €
014	Atténuation de produits	6 948 345 €
65	Autres charges de gestion courante	2 432 930 €
66	Charges financières	339 170,32 €
67	Charges exceptionnelles	70 003,66 €
022	Dépenses imprévues	99703,92 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 564 058,84 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		23 868 508,45 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2020
013	Atténuations de charges	110 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 465 520 €
73	Impôts et taxes	18 043 464 €
74	Dotations, subventions et participations	3 842 823 €
75	Autres produits de gestion courante	298 401 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	10 200 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires	0,00€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	98 100,45€
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00€
002	Résultat reporté	0,00€
TOTAL		23 868 508,45€

SECTION D'INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	73 513,38€
204	Subventions d'équipement versées	202 314,50 €
21	Immobilisation corporelles	1 761 814,52 €
23	Immobilisations en cours	1 028 446,40 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	940 600 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	98 100,45 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		4 104 789,25 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2020
13	Subventions d'investissement	705 421,04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 585 309,37 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 564 058,84 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		4 104 789,25 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

6) Délibération n°2020-005 : Adoption du budget annexe - Assainissement Régie – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Régie - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 813 226,46 € en section de fonctionnement et de 5 061 509,81 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	1 281 263,18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 596,57 €
014	Atténuation de produits	162 150,00 €
65	Autres charges de gestion courante	200,00 €
66	Charges financières	188 440,25 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
022	Dépenses imprévues	135 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 076,46 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		1 813 226,46 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 813 226,46 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		1 813 226,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	3 299,77 €
21	Immobilisations corporelles	7 373,99 €
23	Immobilisation en cours	1 718 728,33 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 332 107,72 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL		5 061 509,81 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	2 580 789,06 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 469 644,29 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	11 076,46 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		5 061 509,81 €

2°/ PRENDRE ACTE du transfert, entre le Budget Annexe Assainissement Délégation de Service Public et le Budget Annexe Assainissement Régie, des emprunts :

- n°120314002 (SIAEP Baule Messas) – restructuration réseau – Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- n°00000221465 (SIAEP Baule Messas) – restructuration réseau – Crédit Agricole
- n°70091757847 (SIAEP Baule Messas) – travaux assainissement – Crédit Agricole
- n°1027837055 (Binas) – travaux assainissement – Crédit Mutuel
- MON 525892 EUR (Syndicat Lailly/Dry, Lailly-en-Val, Dry) – reconstruction STEP + Réhabilitation réseaux communes Lailly-en-Val et Dry – DEXIA SFIL
- n°2019900085W00001 (Syndicat Lailly/Dry, Lailly-en-Val, Dry) – prêt relais travaux STEP – La Banque Postale
- n°2019900083U00001 (Syndicat Lailly/Dry, Lailly-en-Val, Dry) – prêt relais travaux STEP – La Banque Postale

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

7) Délibération n°2020-006 : Adoption du budget annexe - Assainissement Délégation de Service Public – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Délégation de Service Public - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 919 000,00 € en section de fonctionnement et de 1 215 544,67 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	619 489,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 150,00 €
014	Atténuation de produits	6 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	113 354,06 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
022	Dépenses imprévues	61 700,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	96 306,59 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		919 000,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	919 000,00€
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		919 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 488,75 €
23	Immobilisation en cours	148 663,66 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 065 392,26 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		1 215 544,67 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 119 238,08 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
106	Réserves	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00€
040	Opération d'ordre entre sections	96 306,59 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		1 215 544,67 €

2°/ PRENDRE ACTE du transfert, entre le Budget Annexe Assainissement Délégation de Service Public et le Budget Annexe Assainissement Régie, des emprunts :

- n°120314002 (SIAEP Baule Messas) – restructuration réseau – Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- n°00000221465 (SIAEP Baule Messas) – restructuration réseau – Crédit Agricole
- n°70091757847 (SIAEP Baule Messas) – travaux assainissement – Crédit Agricole
- n°1027837055 (Binas) – travaux assainissement – Crédit Mutuel

- MON 525892 EUR (Syndicat Lailly/Dry, Lailly-en-Val, Dry) – reconstruction STEP + Réhabilitation réseaux communes Lailly-en-Val et Dry – DEXIA SFIL
- n°2019900085W00001 (Syndicat Lailly/Dry, Lailly-en-Val, Dry) – prêt relais travaux STEP – La Banque Postale
- n°2019900083U00001 (Syndicat Lailly/Dry, Lailly-en-Val, Dry) – prêt relais travaux STEP – La Banque Postale

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

8) Délibération n°2020-007 : Adoption du budget annexe - SPANC – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - SPANC - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 115 550 € en section de fonctionnement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	78 550,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 000,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		115 550,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	115 550,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		115 550,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL		0,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		0,00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

9) Délibération n°2020-008 : Adoption du budget annexe - GYMNASSE SOLAIRE – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – GYMNASSE SOLAIRE - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 10 725.62 € en section de fonctionnement et de 10 000.00 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	3 237,62 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 488 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL	10 725,62 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 725,32 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		10 725,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		10 000,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 512,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	7 488,00 €
TOTAL		10 000,00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

10) Délibération n°2020-009 : Adoption du budget annexe - LOTISSEMENT DE BINAS – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 124 332.16 € en section de fonctionnement et de 79 332.16 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	45 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	79 332,16 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		124 332,16 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 322,16 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		124 332,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	41 625,00 €
020	Dépenses imprévues	3 375,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	34 332,16 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		79 332,16 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	79 332,16 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		79 332,16 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

11) Délibération n°2020-010 : Adoption du budget annexe - Prestations de services – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Prestations de services - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 47 500.00 € en section de fonctionnement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	11 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 500,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		47 500,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		47 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		0,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL		0,00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

12) Délibération n°2020-011 : Adoption du budget annexe - ZA LA METAIRIE – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - ZA LA METAIRIE - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 108 616.74 € en section de fonctionnement et présentant un suréquilibre de 104 616.74 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	4 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	104 616,74 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		108 616,74 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 080,0 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	88 536,74 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		108 616,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	88 536,74 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		88 536,74 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	104 616,74 €
001	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		104 616,74 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

13) Délibération n°2020-012 : Adoption du budget annexe - ZA PIERRELETS – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - ZA PIERRELETS 2020 - s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 409 383.25 € en section de fonctionnement et présentant un suréquilibre de 391 641.77 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	13 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	4 541,48 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	391 641,77 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		409 383,25 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 200,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	336 183,25 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		409 383,25€

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	41 623,13 €
040	Opération d'ordre entre sections	336 183,25 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0 €
TOTAL		377 806,38 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	391 641,77 €
TOTAL		391 641,77 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

14) Délibération n°2020-013 : Adoption du budget annexe - ZA SYNERGIE – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - ZA SYNERGIE - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 589 187.25 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 921 303.61 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	636 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	31 883,64 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	921 303,61 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		1 589 187,25 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 436 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	153 187,25 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		1 589 187,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	560 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	153 187,25 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		713 187,25 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	921 303,61 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
TOTAL		921 303,61 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

15) Délibération n°2020-014 : Adoption du budget annexe - ZA TOURNESOLS – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - ZA TOURNESOLS - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 431 359.46 € en section de fonctionnement et présentant un suréquilibre de 430 359.46 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	1 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	430 359,46€
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		431 359,46 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	429 359,46 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		431 359,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	429 359,46 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		429 359,46 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	430 359,46 €
TOTAL		430 359,46 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

16) Délibération n°2020-015 : Adoption du budget annexe - ZA CHANTAUPIAUX – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - ZA CHANTAUPIAUX - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 550 692.87 € en section de fonctionnement et présentant un suréquilibre de 1 533 287.92 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	48 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	49 404,95 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 453 287,92 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		1 550 692,87 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	203 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 347 692,87 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		1 550 692,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 347 692,87 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		1 427 692,87 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 453 287,92 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		1 533 287,92 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

17) Délibération n°2020-016 : Adoption du budget annexe - ZA LES VARIGOINS – 2020

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - ZA LES VARIGOINS - 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 631.11 € en section de fonctionnement et de 50 300.00 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
011	Charges à caractère général	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	1 631,11 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		1 631,11 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 631,11 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		1 631,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	50 300,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL		50 300,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2020
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	50 300,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL		50 300,00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

18) Délibération n°2020-017 : Déficit du budget annexe ZA Les Varigoins de la commune de Saint-Ay

Rapporteur : David FAUCON

Dans le cadre du transfert de la ZA Les Varigoins de Saint-Ay, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a absorbé deux emprunts dont l'encours était au 31/12/2017 de 165 762.11 €, sans recettes futures ni prélèvement sur les attributions de compensation de la commune.

Le budget annexe ZA les Varigoins de la commune de Saint-Ay présente également un déficit cumulé au 31/12/2017 d'un montant de 69 072.95 €. La commune de Saint-Ay souligne que le déficit cumulé est notamment lié à l'absence de valorisation d'un terrain de 5 000 m2 pour un montant estimé de 100 000 € sur la base de 20 € / m2, mis à disposition par la commune pour la réalisation d'une déchèterie dans le cadre d'un bail emphytéotique. Ceci est valable pour toutes les communes qui bénéficient d'une déchèterie sur leur territoire et qui ont mis à disposition à titre gracieux le foncier concerné.

Par ailleurs, la commune de Saint-Ay dispose sur cette zone et dans son patrimoine privé de parcelles d'une surface totale de 3 269 m2 d'une valeur de 65 380 € sur la base de 20 € / m2.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire supportant déjà un déficit cumulé *a minima* de 165 762.11 € correspondant à l'encours de la dette transférée par la commune de Saint-Ay à la CCTVL, le Conseil communautaire souhaite laisser à la commune de Saint-Ay son terrain de 3 269 m2 et ne pas reprendre le déficit cumulé au 31/12/2017 correspondant à peu près au prix de vente du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ NE PAS TRANSFERER le déficit cumulé au 31 décembre 2017 de 69 072.95 € du budget annexe - ZA Les Varigoins de la commune de Saint-Ay vers la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

2°/ LAISSER dans le patrimoine privé de la Commune de Saint-Ay pour les services municipaux les dernières parcelles d'une surface de 3 269 m2 de la ZA Les Varigoins ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

19) Délibération n°2020-018 : Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est présenté aux conseillers communautaires les taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ FIXER les taux de fiscalité comme suit pour l'exercice 2020 :

Taxe d'habitation :	6.83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	1.37 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	20.62 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	

CCTVL	Bases 2019	Taux 2020	Produit 2020
Baccon	503 805	12.00 %	60 456.60
Le Bardon	737 949	12.00 %	88 553.88
Baule	1 435 641	12.00 %	172 276.92
Beaugency	7 819 896	12.00 %	938 387.52
Chaingy	3 908 861	12.00 %	469 063.32
Charsonville	421 085	12.00 %	50 530.20
Cléry-Saint-André	2 514 298	12.00 %	301 715.76
Coulmiers	392 051	12.00 %	47 046.12
Cravant	661 599	12.00 %	79 391.88
Dry	804 331	12.00 %	96 519.72
Epieds-en-Beauce	998 442	12.00 %	119 813.04
Huisseau-sur-Mauves	1 512 037	12.00 %	181 444.44
Lailly-en-Val	2 012 919	12.00 %	241 550.28
Mareau-aux-Prés	1 036 894	12.00 %	124 427.28
Messas	666 273	12.00 %	79 952.76
Meung-sur-Loire	6 792 283	12.00 %	815 073.96
Mézières-lez-Cléry	665 259	12.00 %	79 831.08
Rozières-en-Beauce	149 027	12.00 %	17 883.24
Saint-Ay	3 289 627	12.00 %	394 755.24
Tavers	1 471 653	12.00 %	176 598.36
Villorceau	744 358	12.00 %	89 322.96
Prénouvellon	151 429	10.00 %	15 142.90
La Colombe	126 871	18.04 %	22 887.53
Membrolles	183 435	18.04 %	33 091.67
Ouzouer-le-Marché	1 399 503	18.04 %	252 470.34
Semerville	51 920	18.04 %	9 366.37
Verdes	319 732	18.04 %	57 679.65
Villermain	199 622	24.50 %	48 907.39
Total	40 970 800		5 064 140.41
SIEOM Mer			0.00
Binas	463 061	14.41 %	66 727.09
Saint-Laurent-des-Bois	179 146	15.71 %	28 143.84
Tripleville	86 947	16.96 %	14 746.21
Total	729 154		109 617.14
Total général	41 699 954		5 173 757.55

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

20) Délibération n°2020-019 : Fixation des tarifs 2020

Rapporteur : Bernard ESPUGNA

Il est présenté aux conseillers communautaires les tarifs 2020 des services de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER les tarifs 2020 comme suit :

	OUZOUER LE MARCHÉ		BEAUGENCY	
	CCTVL	Hors CCTVL	CCTVL	Hors CCTVL
ENTREES PISCINE				
ENTREE ADULTES				
Entrée adulte	3.00 €		4.00 €	
Entrée Sénior (+ 70 ans)	2.00 €		3.00 €	
Entrée Demandeur d'emploi	2.00 €		3.00 €	
Entrée Personne en situation de handicap	2.00 €		3.00 €	
Entrée Etudiant	2.00 €		3.00 €	
ABONNEMENTS ADULTES - 10 ENTREES				
Abonnement adulte	27 €		35 €	
Abonnement Sénior (+ 70 ans)	18 €		25 €	
Abonnement demandeur d'emploi	18 €		25 €	
Abonnement personne en situation de handicap	18 €		25 €	
Abonnement étudiant	18 €		25 €	
ABONNEMENTS ANNUEL ADULTES				
Abonnement annuel adulte			175 €	
Abonnement annuel Sénior (+ 70 ans)			125 €	
Abonnement annuel demandeur d'emploi			125 €	
Abonnement annuel personne en situation de handicap			125 €	
Abonnement annuel étudiant			125 €	
ENTREE ENFANTS				
Entrée enfant (- de 3 ans)	GRATUIT		GRATUIT	
Entrée enfant (de 3 ans à 17 ans)	1.50 €		3.00 €	
ABONNEMENT ENFANTS - 10 ENTREES				
Abonnement enfant (de 3 ans à 17 ans)	13.50 €		25 €	
ABONNEMENT ANNUEL ENFANTS				
Abonnement annuel enfant			125 €	
FORFAIT 10 HEURES				
Adulte			25 €	
Enfant			25 €	
ABONNEMENTS 10 ENTREES (Famille nombreuses - CNAS - CE Conventionné)				
10 entrées famille nombreuses			25 €	
10 entrées CNAS			25 €	
10 entrées CE conventionné			25 €	
ACTIVITES - ADULTES				
AQUA - SENIORS				
A l'unité	4.50 €	6 €		
Les 10 séances	40 €	55 €	50 €	75 €

AQUA - FORME				
A l'unité	4.50 €	6 €		
Les 10 séances	40 €	55 €	50 €	75 €
AQUA - FITNESS				
Les 10 séances			50 €	75 €
AQUA - BIKE				
A l'unité	9.00 €	11 €	12 €	14 €
Les 10 séances	80 €	100 €	100 €	120 €
AQUA - JUMP				
A l'unité			12 €	14 €
Les 10 séances			100 €	120 €
AQUA - PHOBIE				
A l'unité				13 €
Les 10 séances				110 €
ACTIVITES - ENFANTS				
	JARDIN AQUATIQUE (bébés-nageurs)		AQUA - BEBES -	
A l'unité	4.50 €	6 €		
Les 10 séances	40 €	55 €		45 €
AQUA - MOMES				
Les 10 séances	40 €	55 €		
Le trimestre				45 €
AQUA - JEUNES				
Les 10 séances	40 €	55 €		
Le trimestre				45 €
ECOLE DE NATATION				
Les 10 séances	50 €	60 €		
Le trimestre				80 €
Leçons de natation (enfants - adultes)				
A l'unité		13 €		13 €
Les 10 séances		130 €		130 €
ANIMATION "FETE TON ANNIVERSAIRE A LA PISCINE				
L'ANIMATION		60.00 €		80.00 €
TARIFICATION SCOLAIRES				
Tarification scolaires (hors collège), hors CCTVL		80 €		
Tarification scolaires (hors collège), hors CCCB				41.20 €
<i>Concernant les Collèges, le tarif est fixé par le Département de Loir-et-Cher > 47 € et par le Département du Loiret > 60,27 €</i>				
LOCATION DE LIGNES BASSIN				
CAOM Aquagym par séance		10.00 €		
Séances kiné par personne		3.00 €		

TARIFS 2020 ALSH
VAL D'ARDOUX (Jouy-le-Potier)

ALSH VAL D'ARDOUX						
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coûts additionnels	
	1 jour	3 jours	4 jours	5 jours	1 veillée sans nuitée	1 nuit au centre
0 à 264	3.09 €	9.27 €	12.36 €	15.45 €	4.20 €	8.50 €
265 à 398	4.85 €	14.55 €	19.40 €	24.25 €		
399 à 532	6.95 €	20.85 €	27.80 €	34.75 €		
533 à 666	9.30 €	27.90 €	37.20 €	46.50 €		
667 à 710	10.60 €	31.80 €	42.40 €	53.00 €		
> 710	13.96 €	41.88 €	55.84 €	69.80 €		
Hors-communes conventionnées*	37.00 €	111.00 €	148.00 €	185.00 €		

ALSH VAL D'ARDOUX	
Semaine d'animation découverte	
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant
	5 jours
0 à 398	81.45 €
399 à 532	91.95 €
533 à 710	107.20 €
> 710	127.00 €

ALSH VAL D'ARDOUX		
Séjours courts		
QUOTIENT FAMILIAL LIÉ AUX COUPONS ATL (Aide aux Temps Libres)	Coût par enfant	Coût par enfant
	Selon séjour Tarif 1	Selon séjour Tarif 2
0 à 550	60 €	30 €
551 à 710	85 €	55 €
> 710	160 €	130 €
Hors-communes conventionnées*	320 €	260 €

*Communes conventionnées : Ardon, Cléry-Saint-André, Dry, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry

TARIFS 2020 ALSH
CAP'LOISIRS Beauce-la-Romaine et CAP'LOISIRS Epieds-en-Beauce

ALSH CAP'LOISIRS						
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Petites vacances scolaires		Grandes vacances d'été Inscription à la semaine		Grandes vacances d'été Inscription à la journée	
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
	1 jour		5 jours		1 jour	
0 à 350	6.60 €	9.55 €	32.99 €	48.14 €	8.10 €	11.12 €
351 à 710	7.73 €	10.61 €	38.66 €	55.45 €	9.23 €	12.59 €
711 à 1000	8.25 €	11.14 €	45.35 €	64.04 €	10.57 €	14.30 €
1001 à 1400	9.28 €	12.20 €	51.53 €	71.99 €	11.80 €	15.89 €
> 1400	10.82 €	13.79 €	57.71 €	79.94 €	13.04 €	17.53 €

ALSH CAP'LOISIRS					
Camps avec semaine de préparation (1 semaine de préparation + 1 semaine de camps)					
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Semaine de préparation		Semaine de camps		Coût additionnel
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	
	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	1 nuit au centre
0 à 350	32.99 €	48.14 €	90.41 €	124.46 €	8.50 €
351 à 710	38.66 €	55.45 €	97.04 €	133.05 €	
711 à 1000	45.35 €	64.04 €	105.85 €	144.36 €	
1001 à 1400	51.53 €	71.99 €	109.97 €	149.61 €	
> 1400	57.71 €	79.94 €	114.09 €	154.96 €	

ALSH CAP'LOISIRS		
Camps (sans semaine de préparation)		
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
	1 jour	1 jour
0 à 350	20.79 €	27.98 €
351 à 710	23.68 €	31.69 €
711 à 1000	25.12 €	33.53 €
1001 à 1400	28.00 €	37.24 €
> 1400	30.89 €	40.95 €

ALSH CAP'LOISIRS		
Semaine dominante sportive vacances d'été		
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
	5 jours	5 jours
0 à 350	131.73 €	146.83 €
351 à 710	142.06 €	168.03 €
711 à 1000	152.36 €	189.23 €
1001 à 1400	162.66 €	201.26 €
> 1400	172.93 €	222.46 €

ALSH CAP'LOISIRS	
Semaine d'animation découverte	
Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
5 jours	5 jours
60.75€	73.16 €
65.90€	78.46 €
71.05€	83.76 €
76.20€	89.06 €
81.35€	94.36 €

ALSH CAP'LOISIRS	
Péri-centre	
Matin	Soir
2.15 €	1.10 €

CAP'LOISIRS					
LES MERCREDIS					
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Journée complète		Demi-journée		Coût additionnel possible pour les ½ journées
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	
	1 jour	1 jour	1/2 jour	1/2 jour	1 repas
0 à 350	6.60 €	9.55 €	1.37 €	3.02 €	3.10 €
351 à 710	7.73 €	10.61 €	1.90 €	3.55 €	
711 à 1000	8.25 €	11.14 €	2.40 €	4.08 €	
1001 à 1400	9.28 €	12.20 €	2.92 €	4.61 €	
> 1400	10.82 €	13.79 €	3.43 €	5.14 €	

**TARIFS 2020 Accueil-jeunes
CAP'ADOS Beauce-la-Romaine**

ACCUEIL JEUNES		
Animation	Coût par jeune CCTVL	Coût par jeune hors CCTVL
Adhésion annuelle	5 €	7 €
Journée d'animation ou activité similaire	4 €	6 €
Patinoire ou activité similaire	7 €	10 €
Laser ou activité similaire	13 €	16 €
Bowling ou activité similaire	8 €	11 €
Accrobranche ou activité similaire	19 €	22 €
Zoo ou activité similaire	13 €	16 €
Labyrinthe ou activité similaire	12 €	15 €
Center Parcs ou activité similaire	23 €	26 €
Mac Donald + cinéma ou activité similaire	12 €	15 €
Escalade ou activité similaire	10 €	13 €
Repas ou activité similaire	3.10 €	3.10 €
Sortie parc d'attraction ou activité similaire	110 €	130 €
Séjour ski ou activité similaire	490 €	590 €
Séjour été activité similaire	320 €	420 €
Participation des familles	1 €	1 €
Participation des familles	2 €	2 €

GARDERIES PERISCOLAIRES	QF1 (0-350)	QF2 (351-710)	QF3 (711-1000)	QF4 (1001-1400)	QF5 (>1400)
TARIF ½ journée (matin ou soir)	2.17 €	2.28 €	2.40 €	2.52 €	2.65 €
TARIF journée (matin et soir)	3.79 €	3.99 €	4.20 €	4.41 €	4.63 €

Carte périscolaire	En cas de perte ou absence de présentation	5.00 €
-------------------------------	---	---------------

A titre dérogatoire, il a été acté la gratuité de la garderie périscolaire pour les familles des regroupements pédagogiques intercommunaux ayant des fratries séparées dans deux écoles différentes du RPI et dont le retour d'un enfant entraîne la garderie périscolaire pour l'autre.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE (voir délibération 4 juillet 2019)

(à partir de septembre 2019)

REGIME	DETAIL	2020
Tarif normal	Avec Inscription	3.10 €
Tarif réduit	Avec Inscription Quotient familial < 711	2.00 €
Tarif occasionnel	(Sans inscription < 4 fois/mois)	5.15 €
Adultes enseignants		4.60 €
Adultes extérieurs		5.00 €

TARIFS MEDIATHEQUES	BEAUCE ORATORIEENNE		TERRITOIRE BALGENTIEN	
	CCTVL	HORS CCTVL	CCTVL	HORS CCTVL
ABONNEMENTS				
ADULTES + 18 ANS	4.00 €	7.00 €	7.50 €	28.00 €
ENFANTS - DE 18 ANS	0.00 €	3.00 €	0.00 €	7.50 €
COUPLE	7.00 €	13.00 €	14.00 €	50.00 €
COLLECTIF (Enseignants, Assistant.e.s maternel.le.s...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
SANS EMPLOI	0.00 €	5.00 €	0.00 €	9.00 €
AUTRES PRESTATIONS				
IMPRESSION NB R	0.20 €			
IMPRESSION NB R/V	0.30 €			
IMPRESSION CL R	0.30 €			
IMPRESSION CL R/V	0.50 €			
PENALITE DE RETARD	1.50 €			
HEURE SUPPLEMENTAIRE INTERNET	2.50 €			
SAC	1.00 €			

TARIFS DE LOCATIONS EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES 2020

Tarifs de location de Barnums	Forfait Communes et associations de la CCTVL
Location de barnums (Commune de Beauce-La-Romaine) <i>(montage et démontage inclus par les services techniques de Beauce-la-Romaine)</i>	150.00 €

Tarifs de location de Véhicules	Forfait déplacement BA Communes Membres CCTVL
Location du véhicule frigorifique pour déplacement à la banque alimentaire	30.00 €

Tarifs de Salle	CCTVL	Hors CCTVL

EPIEDS-EN-BEAUCE - Location de la Salle Polyvalente Particuliers, associations et entreprises Prix établi pour une journée de location	310.00 €	900.00 €
--	----------	----------

TARIFS DE PRESTATIONS 2020

Raccordement au Réseau d'Assainissement	Forfait H.T.	Forfait T.T.C. (Assujetti à TVA 20%)
Frais de branchement – Commune de Meung-sur-Loire	2 280.00 €	2 736.00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

21) Délibération n°2020-020 : Adhésion de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à différents organismes – Versement des cotisations

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer aux organismes suivants :

- GIP Loire & Orléans Eco ;
- Tourisme Loiret, Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRTL) ;
- Association des Maires du Loiret ;
- Centre régional de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de la Région Centre – Val de Loire (Centre Sciences) ;
- Centre de Gestion du Loiret ;
- Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher ;
- GIP RECIA ;
- Établissement Public Foncier Local interdépartemental « Foncier Cœur de France » ;
- Mission locale du Blaisois ;
- AgreenTech Valley.

Il est à noter que l'association SOLIHA Loiret ne perçoit plus de cotisation des collectivités territoriales depuis son rattachement à la structure régionale SOLIHA Centre Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADHERER aux organismes suivants :

1. GIP Loire & Orléans Eco ;
2. Tourisme Loiret, Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRTL) ;
3. Association des Maires du Loiret ;
4. Centre régional de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de la Région Centre – Val de Loire (Centre Sciences) ;
5. Centre de Gestion du Loiret ;
6. Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher ;
7. GIP RECIA ;
8. Établissement Public Foncier Local interdépartemental « Foncier Cœur de France » ;
9. Mission locale du Blaisois ;
10. AgreenTech Valley ;

2°/AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

22) Délibération n°2020-021 : Adhésion de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à l'Association des Communautés de France (AdCF) – Versement de cotisation

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADHERER à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ;

2°/AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

23) Délibération n°2020-022 : Adhésion de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loiret (CAUE)

Rapporteur : Pauline MARTIN

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a adhéré au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loiret (CAUE) jusqu'en 2018. La cotisation annuelle de cet organisme est calculée sur la base d'un montant par habitants sur l'ensemble du territoire.

Malgré l'adhésion de la Communauté de Communes, les communes membres ne bénéficient des services du CAUE que si elles cotisent en leur nom.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de ne pas adhérer au CAUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. Gérard CORGNAC, M. Claude BOISSAY, Mme Odile BOURGOIN, Mme Danielle COROLEUR, M. Didier COURTOIS, M. Yves FAUCHEUX), de :

1°/ NE PAS ADHERER au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret (CAUE) ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

24) Délibération n°2020-023 : Attribution de subventions de fonctionnement

Rapporteur : Gérard CORGNAC

Vu l'avis favorable rendu par la commission Bâtiments – Sports – Vie associative réunie le 28 janvier 2020,

Vu l'avis favorable rendu par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 27 novembre 2019,

Il est présenté aux conseillers communautaires les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ATTRIBUER les subventions de fonctionnement pour un montant total de 247 467 € comme suit :

	SUBVENTION 2020
ex CCBO	
APEL Binas	260 €
APEL Moisy	80 €
APEL OLM	100 €
APOM olm	100 €
Ecole Epieds ELEM coop scolaire	5 992 €
Ecole Epieds MAT coop scolaire	1 510 €
Ecole Charsonville ELEM coop scolaire	735 €
Ecole Verdes coopé scolaire	735 €
Ecole OLM LA BEAUCERONNE	11 307 €
USEP RPI OLM/VILLERMAIN	150 €
Ecole privée OGEC	56 080 €
Ecole Verdes doigts verts	80 €
La Collégienne	100 €
TOT ASSO. SCOLAIRES	77 229 €

ABLAINLINE	200 €
AOC (Charsonville)	600 €
AQUAGYM	100 €
BADMINTON	100 €
BASKET Epieds (ASEB)	400 €
BASKET olm	1 900 €
BILLARD Epieds	500 €
LE CARPEAU BEAUCERON	100 €
DANSE CLASSIQUE olm	1 900 €
DANSE MODERN JAZZ	0 €
FOOT Epieds/Coulm ASCE	2 400 €
FOOT CAOM	9 263 €
FOOT CAOM ACOMPTE SUR 2019	3 088 €
FOOT US VERDES	270 €
GRS Epieds	2 000 €
GYM douce OLM	100 €
GYM dynamique OLM	300 €
GYM Volontaire Epieds	510 €
JUDO Epieds CLAP	1 900 €
JUDO olm	3 300 €
NATATION	100 €
OXYGENE SPICACIEN	400 €
FIT & STEP	1 900 €
RANDONNEE Epieds	200 €
TENNIS Epieds	1 000 €
TENNIS OLM	5 000 €
TENNIS DE TABLE BINAS	400 €
VOLLEY	100 €
TOT ASSO. SPORTIVES	38 030 €
Amalthée	100 €
ECOMUSEE	600 €
COUNTRY enfile tes bottes olm	100 €
LA MAISON DE LA BEAUCE	150 €
L'EPIEDS SUR SCENE	200 €
MOTS CHANTANTS	500 €
MOMARAND/BOUFFONS	100 €
MUSIQUE Epieds Harmonie	4 000 €
MUSIQUE Epieds Ecole de musique	12 000 €
MUSIQUE OLM Société musicale	17 650 €
MUSIQUE OLM Ecole de musique	
OUZOUER LES Z'ARTS	1 000 €
TOT ASSO. CULTURELLES	36 400 €

ASL (Asso Sports Loisirs) Villermain	100 €
ASR (Charsonville)	50 €
CLUB LOISIRS OLM	100 €
Familles Rurales Charsonville	300 €
FRBO OLM + Tripleville + Villermain	530 €
Familles Rurale Epieds	650 €
Familles Rurale Verdes	500 €
GFR OLM (YOGA)	100 €
123 premiers pas	100 €
SCRAP'OUZ	100 €
PHOTO CLUB OBJECTIF OLM	780 €
TOT ASSO. DE LOISIRS	3 310 €
Assoc gestion Biblio OLM	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Beauce Sud	0 €
Des Mots pour Capucine	0 €
Famille rurale FRIMOUZ	30 000 €
CLIC entraide Union Epieds	200 €
TOT AUTRES ASSO.	30 700 €
COLLEGE RENE CASSIN	2 400 €
TOTAL ex CCBO	188 069 €

ex CCVA	
AASC Qwankido	140 €
Basket-Ball de Cléry	255 €
Cléry Mareau Football	685 €
Cléry Hand-Ball	220 €
Diagonales	85 €
Gymnastique/Danse (Cléry)	645 €
Moto Club St André	75 €
Tennis Club de Cléry	160 €
Badminton (Cléry)	125 €
Self-Défense	190 €
Tennis de Table	85 €
Tennis Club de Mareau	325 €
Tir	155 €
TOT ASSO. SPORTIVES	3 145 €
CLIC de Beaugency (Relais Entour'age)	2 460 €
L'Arche des souvenirs	2 500 €
Asso Meung sur Loire cyclisme	600 €
Cléry son histoire en lumières	1 500 €
L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Cléry	1 798 €
TOT AUTRES ASSO.	8 858 €
Collège Jacques de Tristan Asso Sportive	837 €
Collège Jacques de Tristan - FSE	2 358 €
FSE + AS COLLEGE JACQUES DE TRISTAN	3 195 €
TOTAL ex CCVA	15 198 €

ex CCVM	
O'VAL DES MAUVES	2 000 €
TOT ASSO. SPORTIVES	2 000 €
Collège Gaston COUTE Association Sportive	630 €
Collège Gaston COUTE - FSE	3 510 €
FSE + ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GASTON COUTE	4 140 €
Collège Nelson MANDELA Association Sportive	1 480 €
Collège Nelson MANDELA - FSE	1 480 €
FSE + ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NELSON MANDELA	2 960 €
TOTAL COLLEGES	7 100 €
TOTAL ex CCVM	9 100 €

ex CCCB	
CLUB NAUTIQUE BALGENTIEN	2 000 €
PLONGEE	
TOT ASSO. SPORTIVES	2 000 €
UCIA	6 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 600 €
LES TAULIERS	0 €
VAL DE LIRE	2 500 €
TOT AUTRES ASSO.	11 100 €
COLLEGE ROBERT GOUPIL	22 000 €
TOTAL ex CCCB	35 100 €

TOTAL GENERAL CCTVL	247 467 €
----------------------------	------------------

- 2°/ DIRE que les subventions seront versées aux associations sous réserve de complétude des dossiers de demande ;
3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

25) Délibération n°2020-024 : Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire

Rapporteur : Philippe ROSSIGNOL

Conformément à la convention d'objectifs 2017 passée avec l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, un acompte de la subvention de fonctionnement a été versé dans le courant du mois de décembre précédent l'année N, à la demande de l'Office du Tourisme, par délibération n°2019-187 du Conseil communautaire du 12 décembre 2019, dans la limite des 25% autorisés.

Cet acompte de subvention a représenté 57 580 €.

Le solde de la subvention intervient en deux versements :

- 55% lors du vote du budget communautaire
- 20% lors du 3ème trimestre de l'année N, sur présentation par l'Office de Tourisme des documents définis à l'article 7 de la convention d'objectifs.

Vu l'avis favorable rendu par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ATTRIBUER à l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire une subvention de fonctionnement en 2020 de 230 320 € ;

2°/ VERSER en mars 2020 un montant de subvention de 126 676 € correspondant aux 80 % du total de la subvention, après déduction de l'acompte de 57 580 € versé en décembre 2019 ;

3°/ DIRE que le solde de la subvention de 20%, soit 46 064 € sera versé au 3e trimestre 2020 sur présentation par l'Office de Tourisme des documents demandés ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

26) Délibération n°2020-025 : Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de prévoir dans le budget principal de l'exercice 2020 une enveloppe de subventions exceptionnelles de 10 000 €.

Vu l'avis favorable rendu par la commission Bâtiments – Sports – Vie associative réunie le 28 janvier 2020, Il est présenté aux conseillers communautaires les demandes de subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ PREVOIR dans le budget principal de l'exercice 2019 une enveloppe de subventions exceptionnelles d'un montant de 10 000 € ;

2°/ ATTRIBUER les subventions exceptionnelles comme suit :

- Initiatives Loiret : 2 000 € pour le soutien au financement des créateurs d'entreprise
- L'Arche des Souvenirs : 1 000 € pour un soutien supplémentaire à l'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés
- La Société Musicale d'Ouzouer-le-Marché : 625 € pour l'organisation d'un concert du Brass Band Val de Loire à Beauce la Romaine

3°/AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

27) Délibération n°2020-026 : Interventions économiques - Modification du règlement d'Intervention du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises

Rapporteur : Pauline MARTIN

Dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, un règlement d'intervention a été approuvé le 22 février 2018 par délibération n°2018-009, puis modifié le 12 avril 2018 par délibération n°2018-91.

Après un retour d'expérience de deux ans, certaines modifications sont à apporter au règlement du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises. Cela permettra notamment à la Communauté de Communes de soutenir une partie de ses entreprises locales jusqu'alors non concernées par le dispositif. Les autres modifications porteront sur des éléments de procédure ou des précisions de mise en œuvre.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n°2018-7 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018, approuvant le Schéma de Développement Economique (SDE)

Vu la délibération n°2018-08 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et Terres du Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire

Vu la délibération n°2018-09 de la Communauté de Communes des Terres Du Val de Loire en date du 22 février 2018, modifiée par la délibération du conseil du 12 avril 2018, approuvant le règlement d'intervention du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises,

Vu la signature de la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire, les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire, en date du 19 juillet 2018,

Vu l'avis rendu par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 3 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ MODIFIER le règlement d'aides à l'immobilier des entreprises afin de :

- Article 3 : Supprimer les conditions d'effectif consolidé inférieur à 250 personnes, de chiffre d'affaire annuel inférieur à 10 millions d'euros et l'atteinte du montant plafond de 200 000 € d'aides publiques ; ces références étant rattachées au règlement *de minimis*, tandis que notre intervention s'inscrit dans le cadre d'un règlement PME ;
- Article 3 : Ne pas subventionner les investissements financés par crédit-bail, ce mode de financement ne garantissant pas la propriété finale de l'entreprise ;
- Article 5 : Préciser que le taux d'intervention des aides publiques ne peut dépasser 20 % du montant du projet pour les TPE et 10 % pour les PME ;
- Article 7-1 : Préciser qu'un délai de 3 mois maximum sera autorisé entre le dépôt de la saisine (formulaire préalable) et le dépôt du dossier complet ;
- Article 7-2 : Préciser qu'en cas de subvention octroyée par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, supérieure à 5 000 €, le dossier de demande sera transmis à la Région Centre-Val de Loire, pour étude d'une aide complémentaire de leur part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

28) Délibération n°2020-027 : Interventions économiques - Attribution d'aides en faveur des Très Petites Entreprises

Rapporteur : Philippe ROSSIGNOL

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire déploie services, moyens et aides au bénéfice des entreprises de son territoire.

Elle accorde une aide en faveur des Très Petites Entreprises (TPE) selon le règlement d'intervention défini et entend, par ce biais :

- Favoriser le maintien et la création d'emploi
- Favoriser la création, le développement et la reprise – transmission des petites entreprises
- Favoriser la création d'activités non présentes sur le territoire
- Favoriser le maintien d'activités dans les centres bourgs
- Renforcer l'attractivité du territoire

Dans le cadre du fonds d'aide en faveur des TPE de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la subvention est calculée en fonction de l'investissement HT subventionnable.

Le taux maximal d'aide est de 30%. Pour les projets qui s'accompagnent de création d'emplois (dans les 3 mois qui précèdent la demande de subvention ou dans l'année qui suit l'obtention de la subvention), une bonification de 10% peut être appliquée.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n°2018-07 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018, approuvant le Schéma de Développement Economique (SDE),

Vu la délibération n°2018-08 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n°2018-09 de la Communauté de Communes des Terres Du Val de Loire en date du 22 février 2018, approuvant le règlement d'intervention du fonds d'aide en faveur des TPE,

Vu la signature de la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire, les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire, en date du 19 juillet 2018,

Vu la demande de trois entreprises sollicitant le fonds d'aide en faveur des TPE de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,

Vu l'étude de ces dossiers par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 3 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ OCTROYER les subventions précisées comme suit :

- Une subvention à la SARL LAMMS dans le cadre de son projet de reprise d'un salon de coiffure, changement d'enseigne et acquisition de matériel, au taux de 30 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 3 601 €.
- Une subvention à la SARL Les Jardins d'Olivier, dans le cadre de son projet de travaux d'économies d'énergie, au taux de 30 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 1 371 €.
- Une subvention à Elégance Toilettage, dans le cadre de son projet de travaux, d'acquisition de matériel et d'enseigne, au taux de 30 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 2 209 €.

Conformément au règlement d'intervention du fonds d'aide en faveur des TPE, si les dépenses réelles sont inférieures à la dépense subventionnable présentée, l'aide de la Communauté de Communes sera réduite au prorata.

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

29) Délibération n°2020-028 : Interventions économiques - Attribution d'aides en faveur de l'Immobilier d'Entreprises

Rapporteur : Philippe ROSSIGNOL

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) déploie services, moyens et aides au bénéfice des entreprises, de toutes tailles, exogènes et endogènes. Elle entend faciliter l'implantation, le développement et l'ancrage d'activités sur son territoire, en soutenant les investissements immobiliers des entreprises.

Dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la subvention est calculée en fonction de l'investissement subventionnable.

Le taux maximal d'aide est de 6%. Dans le cadre d'une acquisition ou réhabilitation de friche ou d'un local inoccupé depuis plus de deux ans, une bonification est possible, portant le taux à 10% maximum.

Si la CCTVL accorde une aide supérieure à 50 000 €, la création d'emploi sera exigée.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n°2018-07 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018, approuvant le Schéma de Développement Economique (SDE),

Vu la délibération n°2018-08 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n°2018-09 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018, modifiée par la délibération du conseil du 12 avril 2018, approuvant le règlement d'intervention du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises,

Vu la signature de la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire, les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire, en date du 19 juillet 2018,

Vu la demande de quatre entreprises sollicitant le fonds d'aide à l'investissement immobilier de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,

Vu l'étude de ces dossiers par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 03 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ REFUSER la subvention précisée ci-dessous :

- A la SCI LES HAUTS DE BAULIEU, dans le cadre de son projet d'extension de bâtiment sur le parc d'activités des Pierrelets, l'investissement étant simplement locatif et non rattaché à son entreprise. Le projet est donc inéligible au vu du règlement d'intervention en vigueur.

2°/ OCTROYER les subventions précisées comme suit :

- Une subvention au Centre Mécanique Bacconnais, dans le cadre de son projet de construction d'un garage automobile, au taux de 10 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 15 649 €.
- Une subvention à la SCI Barbox, pour l'entreprise CMBR, dans le cadre de son projet de construction d'un bâtiment, au taux de 6 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 3 580 €.
- Une subvention à la SCI Les Fourneaux, pour l'entreprise SARL Réception des Mauves-Tente&Plus, dans le cadre de son projet de rénovation d'un bâtiment, au taux de 10 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 23 628 €.

Conformément au règlement d'intervention du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises, si les dépenses réelles sont inférieures à la dépense subventionnable présentée, l'aide de la Communauté de Communes sera réduite au prorata.

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

30) Délibération n°2020-029 : Tourisme - Projet itinéraire équestre "la route Européenne d'Artagnan" - Demande de subvention au PETR Pays Loire Beauce dans le cadre du CRST

Rapporteur : Philippe ROSSIGNOL

Dans le cadre du projet de développement et de la valorisation des itinéraires équestres à forte valeur touristique, le Comité Régional d'Equitation travaille à l'aménagement de la Route Européenne d'Artagnan sur 264 km d'itinéraires en Région Centre-Val de Loire.

Premier itinéraire équestre européen, cette route retrace le passage du Mousquetaire à travers six pays européens de Lupiac à Maastricht en traversant notre région de part en part avec un croisement à Chambord.

Sur la communauté de Communes des Terres du Val de Loire cet itinéraire représente environ 20 km et traverse les communes de Mézières-lez-Cléry, Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire, Dry et Beaugency.

Le Comité Régional d'Equitation a sollicité la Communauté de Communes pour la prise en charge et la pose de poteaux bois sur l'itinéraire concerné.

Le coût du balisage est estimé à 5 000 € HT. La Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour ce projet d'itinéraire équestre.

Ce projet s'inscrivant dans la politique de développement touristique, il est proposé au Conseil communautaire de le retenir et de solliciter auprès du PETR Pays Loire Beauce, une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Vu l'avis favorable rendu par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ RETENIR le projet de balisage de l'itinéraire équestre « Route Européenne d'Artagnan » traversant le territoire communautaire pour un coût prévisionnel de 5 000 € HT ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à solliciter auprès du PETR Pays Loire Beauce au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale une subvention à hauteur de 40 % du montant Hors Taxes du projet ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

31) Délibération n°2020-030 : Tourisme - Projet Bornes interactives d'information touristique - Demande de subvention au PETR Pays Loire Beauce dans le cadre du CRST

Rapporteur : Philippe ROSSIGNOL

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et de son partenariat avec l'agence Tourisme Loiret, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire souhaite mailler son territoire avec des bornes interactives d'information touristique à destination des touristes et des habitants dès cet été.

Ainsi les communes de Beaugency, Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire et Beauce la Romaine ont été identifiées comme susceptibles d'accueillir ces bornes.

Ces aménagements vont renforcer l'attractivité du territoire et la visibilité des acteurs touristique avec des informations de qualité accessibles 24h/24 et 7j/7 (animations, hébergements, restaurants, services publics...).

Le coût de ce projet d'installation de quatre bornes interactives d'information touristique est estimé à 61 000 € HT et sera financé en partie avec les recettes de la taxe de séjour 2020.

La Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour ce projet

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir ce projet touristique structurant et de solliciter auprès du PETR Pays Loire Beauce, une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Vu l'avis favorable rendu par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ RETENIR le projet d'implantation de quatre bornes interactives d'information touristique sur le territoire pour un coût prévisionnel de 61 000 € HT ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à solliciter auprès du PETR Pays Loire Beauce au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale une subvention à hauteur de 25 % du montant HT du projet ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

32) Délibération n°2020-031 : Lecture Publique – Demande de participation financière au titre du concours particulier

Rapporteur : Yves FICHOU

Dans le cadre du renforcement de ses actions en faveur de la promotion du livre et de la lecture et de sa politique de proximité rendue possible grâce à un maillage territorial constitué par son réseau de médiathèques, bibliothèques et de points-lecture, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire souhaite moderniser l'accueil des usagers des médiathèques La Pléiade, Simone Veil et d'Epieds-en-Beauce en acquérant des mobiliers spécifiques.

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels l'aménagement des bibliothèques.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

À ce titre, la Communauté de Communes peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition de mobiliers spécifiques.

Plan de Financement

DEPENSES	TOTAL HT	RECETTES	TOTAL HT
Aménagement			
Mobiliers	6 137.00 €	C.C.T.V.L. D.R.A.C. 35 %	3 989,05 € 2 147,95 €
	6 137.00 €		6 137.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECIDER de solliciter une aide de l'état de 2 147,95 € pour l'acquisition de mobiliers spécifiques pour son réseau de médiathèques ;

2°/ APPROUVER le plan de financement ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

33) Délibération n°2020-032 : Lecture Publique – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher

Rapporteur : Yves FICHOU

Dans le cadre du renforcement de ses actions en faveur de la promotion du livre et de la lecture et dans le cadre de la mise en place du Prix Jacques Asklund (Prix littéraire jeunesse de la ville de Beaugency avec le soutien de la Communauté de Communes) dans sept classes de trois écoles et un collège de Beauce la Romaine, la Médiathèque recevra une autrice sélectionnée, Agnès Debacker, afin qu'elle vienne à la rencontre des participants au Prix. Les élèves auront préalablement préparé la venue de l'autrice avec leurs enseignants. Au programme de ces deux journées, lectures, échanges autour du métier d'auteur.rice et du livre « L'arrêt du cœur ou comment Simon découvrit l'amour dans une cuisine », animations.

Dans le but de développer des animations, rencontres, spectacles, ateliers... destinés à promouvoir la bibliothèque et à favoriser sa fréquentation, le département de Loir-et-Cher accorde aux collectivités territoriales, sous réserve de satisfaction aux différents critères, des subventions destinées à contribuer au financement de projets d'animation.

À ce titre, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sollicite une aide du département auprès de la D.L.P. de Loir-et-Cher (Direction de la Lecture Publique) à hauteur de 50 % du montant global de l'animation.

Plan de Financement :

DEPENSES	TOTAL TTC	RECETTES	TOTAL TTC
- Salaires ou honoraires	891,96 €	- C.C.T.V.L.	548,58 €
- Transport	72,20 €	- CONSEIL DEPARTEMENTAL	
- Hébergement	135,00 €	DE LOIR-ET-CHER 50 %	548,58 €
	1 099,16 €		1 099,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECIDER de solliciter une aide du Conseil départemental de Loir-et-Cher d'un montant de 548.58 € pour le financement de cette manifestation 2020, présentée ci-dessus ;

2°/ APPROUVER le plan de financement ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

34) Délibération n°2020-033 : Collecte des déchets – Signature de la nouvelle convention EcoTLC pour la collecte du textile

Rapporteur : Jean-Marie CORNIERE

Agréé en 2009 par les pouvoirs publics, Eco TLC est le fruit d'un projet multi-acteurs. Il s'appuie, pour mener à bien sa mission d'intérêt général, sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), du concepteur au recycleur.

EcoTLC soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Eco TLC vient de renouveler son agrément, sur la base du même cahier des charges que 2014 et pour une période de 3 ans. De ce fait, une nouvelle convention doit être signée avec EcoTLC afin de continuer à percevoir les soutiens nécessaires à la collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. Jean Pierre DURAND), de :

1°/ AUTORISER Madame le Président à signer la convention avec EcoTLC ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

35) Délibération n°2020-034 : Mise en place d'un groupement de commandes et d'un marché pour la fourniture, livraison, pose, mise en service et entretien de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)

Rapporteur : Pauline MARTIN

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, impose aux Etablissement Recevant du Public (ERP) de s'équiper en Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Ce décret est entré en vigueur le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, entrera en vigueur au 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 et au 1er janvier 2022 pour certains ERP de catégorie 5.

Trois articles complètent ce décret :

« Art. R.123-58. Le Défibrillateur Automatisé Externe est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès. Un arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des collectivités territoriales en prévoit la signalétique, notamment les dispositions graphiques d'information et de localisation, les conditions d'accès permanent et les modalités d'installation de nature à en assurer la protection. »

« Art. R.123-59. Lorsque plusieurs établissements recevant du public sont situés, soit sur un même site géographique, soit sont placés sous une direction commune, le Défibrillateur Automatisé Externe peut être mis en commun. »

« Art. R.123-60. Le propriétaire du défibrillateur veille à la mise en œuvre de la maintenance du défibrillateur et de ses accessoires et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit, si le propriétaire n'est pas l'exploitant, par l'exploitant lui-même. »

Afin de pouvoir répondre aux obligations de ce décret et d'équiper les ERP du territoire, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a proposé aux communes de mutualiser l'achat de défibrillateurs via un groupement de commandes. Ce groupement de commandes comprend l'achat, la livraison, la pose, la signalétique obligatoire, l'entretien annuel des défibrillateurs et si besoin la formation à l'utilisation de ces DAE. Chaque commune paiera directement sa commande au titulaire du marché. La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est le coordinateur de ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ CONSTITUER un groupement de commandes avec les communes volontaires pour passer en commun un marché de fourniture de Défibrillateur Automatisés Externes (DAE) ;

2°/ DESIGNER la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire comme coordinateur du groupement de commandes ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer les conventions avec chaque commune membre du groupement de commandes ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer le marché de fourniture, livraison, pose, mise en service et entretien de Défibrillateurs Automatisés Externes ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

36) Délibération n°2020-035 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence "Création, aménagement et entretien de la voirie"

Rapporteur : Michel BEAUMONT

Lors de la définition de la compétence voirie d'intérêt communautaire sur le territoire de l'ex-CCVA en 2014, l'aménagement et l'entretien des voiries se limitaient au revêtement superficiel de la chaussée.

Dans le prolongement de l'audit voirie réalisé en 2018-2019, il s'avère nécessaire de reclasser ces routes conformément à la définition globale des voiries communautaires de la Communauté de Communes des Terres du

Val de Loire (CCTVL) : « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire située hors bourgs, hors hameaux et hors bordures. »

Un travail commun avec les élus et les services des communes de Dry, Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry a permis d'identifier et de localiser chaque route concernée par cette définition.

Certains tronçons de chaussée situés dans les bourgs ou les hameaux et précisés dans l'annexe ci-jointe sont donc à rétrocéder aux communes de Cléry-Saint-André, Dry, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry en accord avec les Maires concernés. Pour les tronçons restant à la CCTVL, l'aménagement et l'entretien s'étendront à la totalité des éléments constituant la voirie communautaire (structure, surface et dépendances de voirie).

Cette nouvelle définition de la voirie d'intérêt communautaire fera l'objet d'une évaluation des charges par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur la base des coûts identifiés par la société Immergis.

Il sera proposé à la CLECT de répartir les charges correspondant au coût HT de la manière suivante :

- La CCTVL devra aux communes les AC basées sur les coûts de renouvellement de la surface et de maintenance ;
- Les communes devront à la CCTVL les coûts de renouvellement de la structure.

La liste des voiries d'intérêt communautaire pour les communes de Dry, Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry est modifiée comme suit :

DRY	Voies	Repère	Longueur
VOIES DANS BOURGS	R. Raymond Jesus	2	14
	R. de DRY	4	63
	R. de Meung	6	1 687
	R. Roger Ollivier	9	579
	R. Roger Ollivier	10	1 005
	R. de Dry	17	783
	R Francis Carret	21	849
	Total des Voiries rétrocédées à Dry		4 980 m
VOIES HORS BOURGS	R. de Mézières	5	99
	Chemin du Gué du Roi	7	1 358
	R de Bréau	18	835
	R des cinq arpents	19	960
	Total des Voiries communautaires CCTVL		3 252 m

CLERY SAINT ANDRE	Voies	Repère	Longueur
VOIES DANS BOURGS	R. de Dry	4	882
	R. de la Motte	6	160
	R. du village	7	520
	R. de la Motte	9	304
	Chemin du Gué du Roi	10	311
	R. de la plaine d'Azenne	16	1 819
	R des Villeneuves	18	313
	mitoyenne avec Mareau	R. de la Perrière (1/2)	
Total des Voiries rétrocédées à Cléry Saint André		4 980 m	
VOIES HORS BOURGS	R. de Mézières	2	99
	Chemin du Gué du Roi	12	1 358
	R de Bréau	13	835
	R des cinq arpents	15	960
	R. du Colombier	17	2 191

	R. de Mézières	19	456
	R. de Mézières	20	745
	R. de Mézières	22	539
	R. du Précaillis	23	560
	total		7 743
	reprise transfert 2018 part. Gué du Roi		-980
	Total des Voiries communautaires CCTVL		6 763 m

MAREAU AUX PRES	Voies	Repère	Longueur
VOIES DANS BOURGS	R. de la Sente des Pierres	4	593
	R. de la Malandrierie	6	361
	R. des Muids	11	312
	Mitoyenne avec Cléry R. de la Perrière (1/2)	12	671
	R. da la plaine saint Fiacre	13	683
	Total des Voiries rétrocédées à Mareau aux Prés		
VOIES HORS BOURGS	R. de Meung	1	5 249
	R. Neuve	2	798
	Grande voie	3	1 023
	Total des Voiries communautaires CCTVL		

MEZIERES LES CLERY	Voies	Repère	Longueur
VOIES DANS BOURGS	R. du Breau	6	396
	R. de la Grange	9	718
	R. du Buisson	10	854
	R. du Trembleau (partie)	11	1 554
	R. de Cléry Saint André	12	228
	R. du Buisson	13	1 108
	R. du Buisson (partie)	14	429
	R. du Fourneau	19	138
	R. du Bréau	20	546
	Total des Voiries rétrocédées à Mézières les Clery		
VOIES HORS BOURGS	R. de l'Aubier (partie)	3	295
	R. Neuve	4	457
	R. de l'Aubier (partie)	5	1 062
	R. du Trembleau (partie)	15	2 532
	R. vers Cléry	17	2 574
	R. de Cléry	18	1 320
Total des Voiries communautaires CCTVL			8 240 m

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DEFINIR d'intérêt communautaire les voiries situées hors bordures, hors bourgs et hors hameaux précisées ci-dessus dans le cadre de la compétence : « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;

2°/ SOLLICITER Monsieur le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour une évaluation des charges transférées aux communes et à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.